



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Thermalisme

Question écrite n° 11148

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande à M. le ministre délégué à la santé de lui préciser les perspectives de publication des travaux de la mission sur le thermalisme mise en place par ses soins en juillet 1993. Cette mission devait « proposer une véritable politique d'ensemble » tenant compte de la « totalité des problèmes médicaux, sociaux et économiques relatifs au thermalisme », et de « maîtrise des dépenses de santé ». Il s'agissait de permettre « l'évaluation de l'efficacité globale du thermalisme sur la base de critères scientifiques et sociaux », de définir « la mise en place d'une politique tarifaire cohérente des établissements thermaux », ainsi que d'étudier des mesures concourant au renforcement de l'hygiène, à la simplification des « procédures multiples », dans le cadre des « règles de la compétitivité de l'industrie thermique », notamment au niveau européen. Cette importante mission devant, selon ses propres déclarations, remettre ses conclusions « avant la fin de l'année », il souligne donc l'intérêt et l'importance qui s'attachent à ces travaux qui concernent notamment 104 stations thermales agréées ayant accueilli, en 1992, 650 000 curistes.

Texte de la réponse

La mission présidée par M. le docteur Ebrard sur le thermalisme poursuit ses travaux après avoir procédé à des auditions et investigations approfondies dans un certain nombre de stations thermales françaises. Les conclusions du rapport et les propositions d'actions seront remises très prochainement à Mme le ministre d'État, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville et à M. le ministre délégué à la santé.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11148

Rubrique : Cures

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 1994, page 703

Réponse publiée le : 11 avril 1994, page 1826